



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 8 novembre 2010, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absente :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Mme Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en reportant les points 9.1. Commission de la culture et de la qualité de vie du citoyen, 9.2. Commission des loisirs et du tourisme et en ajoutant le point 11.2. Projet reconnaissance des aînés;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2010;

RÉSOLUTION
2010-11-513



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.3.- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil;
- 1.4.- Adoption de l'entente de partenariat pour la création d'un fonds d'archives documentaires pour l'année 2011 avec la Corporation minière Osisko ;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Malartic;
- 2.2.- Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$;
- 2.3.- Adoption du rapport financier et des réaménagements budgétaires au 30 septembre 2010;
- 2.4.- Création d'un poste de technicien en communication;
- 2.5.- Campagne promotion : Moi, c'est Malartic;
- 2.6.- Entente de prêt de personnel technicien en documentation avec la Société d'histoire de Malartic ;
- 2.7.- Coût des travaux de construction Parc industriel;

3.0. - URBANISME

- 3.1.- Demande du P'tit Journal de Malartic : fermeture de la rue Royale – fête communautaire;
- 3.2.- Demande de dérogation mineure de J & R Dumas inc. : 70, route 117;
- 3.3.- Assemblée publique de consultation du premier projet règlement numéro 748 modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4;
- 3.4.- Adoption du second projet règlement numéro 748 modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4 ;
- 3.5.- Avis de motion concernant un projet de règlement modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4 ;
- 3.6.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et intégration architecturale : 733, rue Royale;

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

- 6.1.- Entente avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour le sablage des débarcadères d'autobus et stationnement;

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

- 7.1.- Autorisation de paiement no 2 à Construction Norascon inc. :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Réaménagement de la route 117 entre des Pins et avenue Fournière;

7.2.- Adoption du règlement 750 interdisant le virage à droite au feu rouge à l'intersection avenue des Érables et rue Royale;

7.3.- Autorisation de paiement no 1 à Galarneau entrepreneur général inc. : Réfection de ruelles 2010;

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Commission de la culture et de la qualité de vie du citoyen;

9.2.- Commission des loisirs et du tourisme;

9.3.- Comité de la MRC vigilance environnementale;

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.1.- Demande du Groupe Soleil;

12.0.- CORRESPONDANCE

13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

**RÉSOLUTION
2010-11-514**

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2010 tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

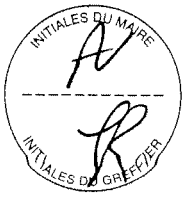
Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec (L.R.Q., c. E-2.2) les formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil sont déposés devant le Conseil.

**RÉSOLUTION
2010-11-515**

1.4.- Adoption de l'entente de partenariat pour la création d'un fonds d'archives documentaires pour l'année 2011 avec la Corporation minière Osisko

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer une entente de partenariat pour la création d'un fonds d'archives documentaires pour l'année 2011 avec la Corporation minière Osisko;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Malartic

Monsieur le maire, André Vezeau, fait lecture de son rapport sur la situation financière de la Ville et indique que ce rapport sera distribué conformément à la loi à chaque adresse civique. Le rapport est également disponible au Service du greffe.

2.2.- Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus avec un même contractant.

2.3.- Adoption du rapport financier et des réaménagements budgétaires au 30 septembre 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les états financiers et les réaménagements budgétaires au 30 septembre 2010 tels que présentés;

Adoptée.

2.4.- Création d'un poste de technicien en communication

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CRÉER un poste de technicien en communication et de procéder à l'affichage du poste conformément à la convention collective des cols blancs;

DE MANDATER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, pour effectuer un appel de candidatures pour ce poste et de faire une recommandation d'embauche à une séance ultérieure;

Adoptée.

2.5.- Campagne promotion : Moi, c'est Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la campagne promotion : Moi, c'est Malartic selon le

RÉSOLUTION
2010-11-516

RÉSOLUTION
2010-11-517

RÉSOLUTION
2010-11-518



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

budget proposé par la directrice générale;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-11-519**

2.6.- Entente de prêt de personnel technicien en documentation avec la Société d'histoire de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a procédé à l'embauche d'un technicien en documentation;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire de Malartic a demandé à la Ville de Malartic d'avoir cette ressource une journée par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite que la Société d'Histoire de Malartic continue ses projets et qu'ils ont besoin de support en ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic accepte de prêter les services de son technicien en documentation à la Société d'Histoire de Malartic en raison d'une journée par semaine pour l'année 2011;

QU'UNE ENTENTE soit signée en ce sens et d'autoriser Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite entente;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-11-520**

2.7.- Coût des travaux de construction Parc industriel

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le coût des travaux de construction du Parc industriel;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

**RÉSOLUTION
2010-11-521**

3.1.- Demande du P'tit Journal de Malartic : fermeture de la rue Royale – fête communautaire

CONSIDÉRANT QUE le P'tit Journal de Malartic a présenté une demande pour la fermeture d'une partie de la route 117 entre les rues Fournière et Centrale, le 16 décembre 2010 de 19h00 à 21h00 pour l'organisation d'une fête communautaire ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'ACCEPTER la demande du P'tit Journal de Malartic pour fermer complètement la route 117 entre les rues Centrale et Fournière, le 16 décembre 2010 de 19h00 à 21h00 et ce, aux conditions suivantes :

DE MANDATER M. Jean Brassard, directeur des travaux publics, pour décider si l'événement aura lieu ou non, vu le déneigement à faire dans les rues;

DE DEMANDER au P'tit Journal de Malartic de bien s'assurer d'informer la population de cet événement et de la fermeture de la route 117 ;

DE DEMANDER au P'tit Journal de Malartic de bien s'assurer d'obtenir du ministère des Transports du Québec les autorisations nécessaires pour la fermeture de la route 117 et d'en faire parvenir une copie à la Ville ;

DE DEMANDER au P'tit Journal de ne pas entraver la rue dans les préparatifs de la fête ;

DE DEMANDER au P'tit Journal d'avoir des personnes suffisantes à l'intérieur du périmètre fermé afin d'aider les automobilistes à sortir leur véhicule de ce secteur ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-11-522

3.2.- Demande de dérogation mineure de J & R Dumas inc. : 70, route 117

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 70 route 117, Malartic (lot #3 162 889, Cadastre du Québec) pour la construction d'un bâtiment à arche ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments à arche sont autorisés seulement dans les zones « exploitations des ressources » et que la propriété du 70 route 117 est situé dans la zone rurale « RUR-1 » ;

CONSIDÉRANT QU'un permis a été émis pour la construction de ce bâtiment (#2010-314) en contradiction avec notre réglementation ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la construction d'un bâtiment à arche, le tout selon les normes d'un bâtiment secondaire détaché, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

3.3.- Assemblée publique de consultation du premier projet règlement numéro 748 modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4

Madame Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme explique le projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage no 377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4.

3.4.- Adoption du second projet règlement numéro 748 modifiant le



2010-11-523
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

règlement de zonage #377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 748 modifiant le règlement de zonage no 377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4;

Adoptée.

3.5.- Avis de motion concernant un projet de règlement modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste en un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4.

RÉSOLUTION
2010-11-524

3.6.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et intégration architecturale : 733, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 733 rue Royale, Malartic (lot #2 998 021, Cadastre du Québec) pour la rénovation du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du règlement #740 de la Ville de Malartic ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande telle que déposée et tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme;

D'ACCEPTER la demande de subvention conditionnellement à ce que le demandeur respecte toutes les exigences du règlement numéro 739 instauration du programme de revitalisation de la rue Royale et du règlement numéro 740 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Adoptée.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION
2010-11-525

6.1.- Entente avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois pour le sablage des débarcadères d'autobus et stationnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois fait une demande à la Ville de Malartic pour l'épandage de sable et de sel pour les débarcadères d'autobus et stationnement pour les écoles des Explorateurs, le Tremplin et Centre le Trait-d'Union pour la saison hivernale 2010-2011;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Service des travaux publics à faire l'épandage de sable et de sel de façon automatique pour les débarcadères d'autobus et stationnement pour les écoles des Explorateurs, le Tremplin et Centre le Trait-d'Union pour la saison hivernale 2010-2011 et à facturer la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois;

Adoptée.

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Autorisation de paiement no 2 à Construction Norascon inc. : Réaménagement de la route 117 entre des Pins et avenue Fournière

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement no 2 de Construction Norascon inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Genivar ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif no 2 à Construction Norascon inc. pour les travaux de réaménagement de la rue Royale entre la rue des Pins et l'avenue Fournière;

Adoptée.

7.2.- Adoption du règlement 750 interdisant le virage à droite au feu rouge à l'intersection avenue des Érables et rue Royale

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

D'ADOPTER le règlement 750 interdisant le virage à droite au feu rouge à l'intersection avenue des Érables et rue Royale;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

7.3.- Autorisation de paiement no 1 à Galarneau Entrepreneur Général inc. : Réfection ruelles 2010

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement no 1 de Galarneau Entrepreneur Général inc. pour la réfection de ruelles 2010;

RÉSOLUTION
2010-11-526

RÉSOLUTION
2010-11-527

RÉSOLUTION
2010-11-528



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Genivar ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif no 1 à Galarneau
entrepreneur général inc. pour la réfection de ruelles 2010;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Commission de la culture et de la qualité de vie du citoyen

Point reporté.

9.2.- Commission des loisirs et du tourisme

Point reporté.

9.3.- Comité de la MRC vigilance environnementale

**RÉSOLUTION
2010-11-529**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. le Maire André Vezeau sur le comité de vigilance
environnementale;

Adoptée.

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

**RÉSOLUTION
2010-11-530**

11.1.- Demande du Groupe Soleil

CONSIDÉRANT la demande du Groupe Soleil pour le projet
d'habitation ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire aider le Groupe Soleil
dans la réalisation de leur projet ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONFIRMER le don d'un terrain pour la réalisation du projet
d'habitation du Groupe Soleil;

D'OFFRIR un terrain adéquat pour la construction de leur bâtiment;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2010-11-531

11.2.- Projet reconnaissance des aînés

CONSIDÉRANT la demande de commandite que la Ville de Malartic a reçue du comité projet reconnaissance des aînés;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉFRAYER les frais de location de la salle de spectacles au Théâtre MegLab pour une présentation de film aux aînés de 150 \$;

Adoptée.

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h32

IL EST PROPOSÉ par M. Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE

RÉSOLUTION
2010-11-532



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

